

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -  
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 146 (Rect)

présenté par  
M. Didier Paris

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État et »

les mots :

« et justifiant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel